

**Complément de décision n°2019/04-10
relatif à l'accréditation de
l'École supérieure d'ingénieurs Léonard de Vinci
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Rapport intermédiaire sur la prise en compte des recommandations, demandé le dans la décision n°2019/04-10.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École supérieure d'ingénieurs Léonard de Vinci ;
- Vu la note de synthèse établie par Agnès FABRE, expert auprès de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 12 septembre 2023,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément de décision suivant :

La Commission prend acte **favorablement** du rapport intermédiaire transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 12 septembre 2023.



La présidente,
Elisabeth CREPON